

Extrait du registre des délibérations

Le 6 novembre 2017, à 18h05,

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hôtel de ville, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 30/10/17

N° C-2017-11-06/00 – Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

N° C-2017-11-06/01 - ÉLECTION ET INSTALLATION DES ADJOINTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des résultats du vote auquel il a été procédé à bulletin secret,

DECLARE installés dans leur fonction d'adjoint les élus dont les noms suivent :

1er adjoint- Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC

2e adjoint – M. Gérard HURELLE

3e adjoint - Mme Amandine FRANÇOIS

4e adjoint – M. Patrick JEANNENEZ

5e adjoint – Mme Emmanuelle DORMOY

6e adjoint – M. Philippe LAILLER

7e adjoint – Mme Véronique DEBELLE

8e adjoint – M. Aristide OLIVIER

9e adjoint – Mme Sophie SIMONNET

10e adjoint – M. Nicolas JOYAU

11e adjoint – Mme Nathalie BOURHIS

12e adjoint – M. Michel LE LAN

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/02 - VILLE DE CAEN - CCAS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - MULTI-ACCUEIL VERT - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le principe d'un conventionnement de financement avec la Caisse d'allocations familiales en vue d'un versement par celle-ci d'une aide à l'investissement dans le cadre du PRE d'un montant de deux cent vingt-deux mille euros (222.000 €),

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/03 - CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE - PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROJET DE RECHERCHE PRINTEMPS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la proposition du comité de pilotage du CLSM d'inscrire la Ville de Caen à la recherche PRINTEMPS,

AUTORISE le maire à signer la convention entre la Ville et l'INSERM, jointe à la présente délibération et nécessaire à la bonne exécution du projet.

Unanimité

N° C-2017-11-06/04 - ADHÉSION DE LA VILLE DE CAEN AU RÉSEAU FRANÇAIS DES VILLES-SANTÉ DE L'OMS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la déclaration d'Athènes pour les Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS),

APPROUVE les orientations envisagées pour développer le projet Caen Ville-Santé,

DECIDE d'adhérer au Réseau français des Villes-Santé de l'OMS en versant une cotisation de 952 € (neuf cent cinquante-deux euros) au titre de l'année 2017,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/05 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - AVENANT N°1 À LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CAEN ET "SCCV SOTRIM 1 - OPÉRATION "LIBERTE" COMPRENANT 8 LOGEMENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Caen et SCCV SOTRIM 1 ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/06 - CONVENTION CADRE POUR L'INTERVENTION DE BÉNÉVOLES SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE (SOUTIEN SCOLAIRE, ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE : d'approuver la convention cadre concernant l'intervention de bénévoles sur le temps des activités périscolaires (soutien scolaire, activités récréatives) ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/07 - PEG - PROJET EDUCATIF GLOBAL - ACTION DE PRÉVENTION EN ORTHOPHONIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la convention de partenariat pour l'action de prévention en orthophonie ;

DECIDE l'attribution d'une subvention de 10 500 € ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

M. Xavier LE COUTOUR et Mme Claudine MAGUET se sont abstenus.

N° C-2017-11-06/08 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CANOPE - VILLE DE CAEN - ABONNEMENT 2017-2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le projet de convention à intervenir avec le Réseau Canopé;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/09 - CONVENTION DE PARTENARIAT "COLLÈGES NUMÉRIQUES ET INNOVATION PÉDAGOGIQUE" - APPEL À PROJET 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » avec l'Académie de Caen,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/10 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - TICKETS LOISIRS - RECONDUCTION DU DISPOSITIF POUR LA SAISON 2017 / 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE l'attribution des subventions suivantes :

- Centre d'Animation du Calvaire Saint Pierre	650 €
- MJC du Chemin Vert	7 350 €
- MJC Caen Guérinière.....	3 900 €
- Tandem	3 750 €
- Centre d'Animation de la Prairie.....	1 450 €
- MJC Venoux.....	600 €
- AMVD.....	3 000 €
- Caen Saint Jean Eudes	2 300 €
- 1.2.3. Loisirs (anciennement ASLEC et 1.2.3. Soleil)	2 000 €
- Horizon Jeunesse	1 750 €
- Ligue de l'Enseignement (au titre du CA de la Grâce de Dieu)	1 800 €

DECIDE qu'un premier versement correspondant à 60 % du montant de la subvention sera effectué en novembre 2017, (trop perçu 2016 - 2017 déduit) soit :

- Centre d'Animation du Calvaire Saint Pierre	390 €
- MJC du Chemin Vert	4 410 €
- MJC Caen Guérinière.....	2 340 €
- Tandem	2 250 €
- Centre d'Animation de la Prairie.....	870 €
- MJC Venoux.....	360 €
- AMVD.....	1 800 €
- Caen Saint Jean Eudes	1 380 €
- 1.2.3. Loisirs (anciennement ASLEC et 1.2.3. Soleil)	1 200 €
- Horizon Jeunesse	1 050 €
- Ligue de l'Enseignement (au titre du CA de la Grâce de Dieu)	1 080 €

DIT que le versement du solde interviendra pour régularisation, en fin de saison, après évaluation de l'action et transmission par les associations des états récapitulatifs des tickets loisirs attribués ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/11 - JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE - CHANTIERS EDUCATIFS 2017 AVEC LE SERVICE D'ACTION PRÉVENTIVE : ESPACE MULTISPORTS DE LA PIERRE HEUZÉ, LOCAL ADOS DU CALVAIRE SAINT-PIERRE, PEINTURE PLOTS BÉTON.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE l'attribution des subventions suivantes :

Service d'Action Préventive - espace multisports Pierre Heuzé	530 €
Service d'Action Préventive - projet plots bétons	2 700 €
Centre d'animation du Calvaire St Pierre - local jeunes	1 590 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/12 - JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE - SUBVENTIONS AFFECTÉES 2017 AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES : A CAEN LES RÉGATES, FÉDÉRATION CAMPUS BASSE-NORMANDIE, ASSOCIATION DE DOCTORANTS OPTIC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE l'attribution des subventions suivantes :

A Caen les régates	500 €
Fédération Campus Basse Normandie	500 €
Association OPTIC	400 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/13 - JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE - SUBVENTIONS AFFECTÉES ET EXCEPTIONNELLES 2017 AUX ASSOCIATIONS SOCIO-ÉDUCATIVES : CAEN SAINT-JEAN EUDES, MJC DE VENOIX, AMVD, 123 LOISIRS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE l'attribution des subventions suivantes

Association Mieux Vivre et Détente	25 000 €
Association 123 Loisirs	7 000 €
Association Caen Saint Jean Eudes – Local Jeunes, projet de graffiti	10 000 €
MJC de Venoux – projet de graffiti	3 200 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/14 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTIONS 2017 DANS LE CADRE DES ACTIONS EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- **LA BUTTE** : 3 000 €
- **CAEN GUERINIERE SPORT** : 1 000 €
- **CAEN SUD BASKET** : 1 500 €
- **STADE CAENNAIS RUGBY CLUB** : 3 000 €
- **ASPTT** : 4 000 €
- **CAEN NORD BASKET** 2 000 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/15 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE l'attribution de subventions complémentaires de fonctionnement aux associations suivantes :

AVANT GARDE CAENNAISE :	10 688 €
AJIQ-ALLIANCE JUDO INTER QUARTIERS :	3 700 €
ASSOCIATION CAEN SUD.....	3 000 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/16 - MUSÉE DE NORMANDIE - ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART - DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES FRAM (FONDS RÉGIONAL D'ACQUISITIONS DES MUSÉES)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SOLLICITE une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat et de la Région de Normandie, dans le cadre du FRAM, pour les acquisitions d'œuvres destinées au musée de Normandie.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/17 - DIRECTION DE LA CULTURE - GRAND ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT ETIENNE, ENTRETIEN ANNUEL, DEMANDE DE SUBVENTION À L'ETAT ET AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SOLLICITE de l'Etat/ ministère de la culture et du Département du Calvados, une subvention au taux le plus élevé possible pour le financement de l'entretien annuel à réaliser sur le Grand Orgue de l'église Saint Etienne pour un montant estimé à 2 496 € HT,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/18 - DIRECTION DE LA CULTURE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'ABBATIALE DE SAINT-ETIENNE - ANNÉE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCORDE une subvention complémentaire de fonctionnement de 3 500 euros à l'association des Amis de l'Abbatiale de Saint-Etienne,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce projet.

Unanimité

N° C-2017-11-06/19 - PROXIMITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : SUBVENTIONS AFFECTÉES 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la mise en œuvre de ces actions ;

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

Le CPIE :	4 620€
Le Régie de quartier :	3 000€
Territoires pionniers :	1 500€
Normandie équitable :	
Animation le juste prix dans les quartiers caennais :	1 000€
Guide l'Atypique :	1 000€

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/20 - CAEN - ETUDE PRÉLIMINAIRE D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX - RUE DU CLOS DES ROSES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DONNE un avis favorable à l'étude préliminaire présentée par le SDEC Energie, dans le cadre de l'effacement du réseau d'éclairage public " la rue du Clos des Roses".

DECIDE de participer au financement de l'opération à hauteur de 21 630,00 euros et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal en section d'investissement (nature 2315 – fonction 814), sachant que la somme versée donnera lieu à récupération de TVA.

S'ENGAGE à verser au SDEC Energie le coût de l'étude pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la Ville de Caen dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du cout total HT des travaux d'éclairage public.

PREND note que le SDEC Energies assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et s'engage à signer la convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/21 - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER, LES VILLES DE CAEN ET MONDEVILLE POUR LE GÉORÉFÉRENCEMENT DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement provisoire de commandes dont le texte joint en annexe concerne l'acquisition de données SIG relatives aux réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse obtenue soit par la numérisation, soit par le levé géo-référencé sur le territoire de la communauté urbaine de Caen la Mer,

PRECISE que la coordination du groupement de commandes sera assurée par Caen la Mer,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, tous les avenants à venir, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

AUTORISE le coordonnateur des groupements de commandes à signer, au nom et pour le compte des membres du groupement, les marchés concernés par ladite convention.

Unanimité

N° C-2017-11-06/22 - DÉCLASSEMENT D'UN VOLUME AÉRIEN CONSISTANT EN UNE CONSTRUCTION À USAGE D'HABITATION RÉALISÉE EN SURPLOMB DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER, PASSAGE SAINT BENOIT À CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

RECONNAIT le caractère privatif de la partie de l'immeuble sis 41 rue Guillaume Le Conquérant à Caen construite sur la base de 35 m² en surplomb du passage Saint Benoit,

PRONONCE le déclassement du volume aérien qui surplombe le passage Saint Benoit, tel qu'il est défini par le cabinet de géomètre-expert AMENAGEO, à savoir une construction dont la base présente une superficie de 35 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage, et dont le niveau bas se situe en dessous des poutres,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/23 - VENTE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE MDB D'UN VOLUME AÉRIEN CONSISTANT EN UNE PARTIE DE L'IMMEUBLE SIS 41 RUE GUILLAUME LE CONQUÉRANT À CAEN, CONSTRUITE EN SURPLOMB DU PASSAGE SAINT BENOIT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de céder au profit de la société MDB, ou toute autre personne physique ou morale appelée à s'y substituer pour le même objet, le volume aérien 2 surplombant le passage Saint

Benoit à Caen sur une superficie de l'ordre de 35 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage,

DIT que la cession s'opérera au prix symbolique d'un euro (1 €), tous les frais inhérents à cette cession (frais de géomètre et acte) étant pris en charge par l'acquéreur,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/24 - COMPLEXE SPORTIF DE LA HAIE VIGNÉ - ACQUISITION DE LA PARCELLE NZ N° 272 AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ CAPS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE l'acquisition auprès de la société CAPS de la parcelle cadastrée NZ n° 272, d'une superficie de 13 m², située rue Docteur Tillaux,

DIT que cette acquisition s'opèrera moyennant le prix de 2 000 €, la ville prenant à sa charge les frais d'établissement de l'acte notarié,

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/25 - MANDAT DE GESTION ENTRE LA VILLE DE CAEN ET CAEN LA MER HABITAT PORTANT SUR UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ 105 BOULEVARD JEAN MOULIN À CAEN - CONCLUSION D'UN AVENANT

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de prolonger par voie d'avenant le mandat de gestion conclu entre la Ville et Caen la mer Habitat portant sur les immeubles sis 105 boulevard Jean Moulin à Caen, et ce, pour une durée de six mois à compter du 1^{er} janvier 2018, et de procéder à la clôture des comptes au plus tard le 31 décembre 2018 ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et notamment l'avenant à la convention de mandat de gestion en date du 1^{er} juillet 2016.

Unanimité

N° C-2017-11-06/26 - RACHAT DE L'ANCIENNE CASERNE MARTIN PAR LA VILLE DE CAEN AUPRÈS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de procéder auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie au rachat de la parcelle LA n° 43, d'une superficie de 5 656 m², située à l'angle de la rue Daniel Huet et du boulevard Aristide Briand, sur laquelle était édifée l'ancienne caserne de gendarmerie Martin, aujourd'hui démolie,

DIT que ce rachat s'opèrera moyennant le prix de 3 283 450,26 € HT, correspondant au montant initial d'acquisition et au remboursement des frais d'acte notarié,

DIT que les frais d'établissement de l'acte de rachat seront supportés par la ville,

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'acte de rachat ainsi que tous documents qui y sont liés.

Unanimité

N° C-2017-11-06/27 - TRANSFERT DU MULTI ACCUEIL MISÉRICORDE - CRÉATION D'UNE MAISON DES FAMILLES - ACQUISITION PAR LA VILLE DE CAEN AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ LINKCITY GRAND OUEST DES LOCAUX DANS LE CADRE D'UNE VENTE D'IMMEUBLE À CONSTRUIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE l'acquisition par la ville de Caen auprès de LINKCITY GRAND OUEST dans le cadre d'une vente d'immeuble à construire, de différents volumes à édifier à rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier projeté sur la parcelle LA n°43 de 5 656 m², située à l'angle de la rue Daniel Huet et du boulevard Aristide Briand, correspondant à un multi-accueil de 60 places d'une surface utile de 1 064 m² environ et à la Maison des familles d'une surface utile de 278 m² environ

DIT que cette acquisition s'opèrera aux conditions techniques et financières ci-avant exposées.

PRECISE que préalablement à la signature de l'acte authentique de vente, les parties ont convenu de régulariser une promesse synallagmatique de vente d'immeuble à construire.

INDIQUE que la réalisation de la condition essentielle et déterminante ainsi que la levée des conditions suspensives devra être réalisée au plus tard le 29 décembre 2017, étant indiqué qu'en cas de non réalisation d'une des conditions suspensives ou de la condition essentielle et déterminante liée à la maîtrise par l'opérateur du terrain d'assiette de l'opération, les parties conviennent de se rencontrer. A défaut d'accord dans les 60 jours, la promesse sera caduque.

MENTIONNE que la ville supportera les frais liés à l'établissement de la promesse et de l'acte définitif de vente à construire.

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, dont la promesse synallagmatique de vente d'immeuble à construire et l'acte authentique de vente.

PRECISE que la réalisation proprement dite des travaux fera l'objet d'un marché public négocié sans publicité et sans mise en concurrence préalable avec l'opérateur en charge de la réalisation de l'immeuble en application de l'article 30.I 3°c) du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Unanimité

N° C-2017-11-06/28 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE EMPRISE DE TERRAIN ANCIENNEMENT À USAGE DE PARKING SITUÉE AVENUE ALBERT 1ER

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSTATE la désaffectation de l'emprise de terrain d'une superficie de 1 372 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, située avenue Albert 1^{er}, prise aux dépens de la parcelle cadastrée section MP numéro 287,

DECIDE de procéder au déclassement du domaine public communal de l'emprise de terrain susvisée,

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/29 - SITE DU CHR CLÉMENCEAU - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE LX N°336 SISE AVENUE GEORGE CLÉMENCEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la désaffectation et le déclassement par anticipation de la parcelle cadastrée section LX n°336, d'une superficie de 11 323 m² sise Avenue Georges Clémenceau,

DIT que la désaffectation et le déclassement prendront effet au plus tard le 30 novembre 2018,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/30 - PRESQU'ILE - MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ÉTUDE D'IMPACT PRÉALABLE À LA CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE LA PRESQU'ILE CAENNAISE DITE DU "NOUVEAU BASSIN"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE les modalités de mise à disposition de l'étude d'impact ci-dessous :

Au minimum 15 jours avant le démarrage de la mise à disposition, seront organisés :

- la publication d'un avis dans la presse locale, ainsi que sur les sites internet de la ville de Caen et de la SPLA Caen Presqu'île,

- l'affichage de l'avis aux mairies de Caen, Hérouville-Saint-Clair et Mondeville.

Pendant une durée minimum de 30 jours, le dossier d'étude d'impact sera consultable :

- par voie électronique sur le site internet de la SPLA Caen Presqu'île avec un lien depuis le site internet de la ville de Caen,
- sur demande au format papier à la mairie de Caen,

Le public pourra déposer ses observations, remarques et propositions de la manière suivante :

- par un formulaire mis en ligne sur le site de la SPLA Caen Presqu'île,
- par un registre papier mis à disposition du public à la mairie de Caen,

DECIDE que la présente délibération fera l'objet de mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à lancer différentes procédures et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/31 - PROJET D'AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD ET L'ÉCHANGEUR DES PÉPINIÈRES SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BRETTEVILLE SUR ODON ET DE CAEN - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation pour le projet d'aménagement du boulevard et du diffuseur des Pépinières sur le territoire des communes de Bretteville-sur-Odon et Caen.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Majorité absolue

Mme Samia CHEHAB, M. Rudy L'ORPHELIN et Mme Julie ROUSINAUD ayant voté contre.

N° C-2017-11-06/32 - DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX D'ENLÈVEMENT D'ARBRES RELATIF AU PROJET RÉPUBLIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux d'enlèvement d'arbres au nom de la commune sur la parcelle KX61 et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Majorité absolue

Mme Josette TRAVERT, M. Philippe DURON, M. Xavier LE COUTOUR, Mme Marie-Jeanne GOBERT, Mme Claudine MAGUET, M. Gilles DETERVILLE, M. Pascal BLANCHETIER, M. Eric VÈVE, Mme Samia CHEHAB, M. Rudy L'ORPHELIN, Mme Julie ROUSINAUD, M. Lilian BELLET ayant voté contre.

N° C-2017-11-06/33 - DISPOSITIFS CONTRACTUELS - CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE DÉPARTEMENT - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE les termes du contrat de territoire 2017-2021,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/34 - TRAVAUX EXTÉRIEURS DE RESTAURATION D'IMMEUBLE - PARTICIPATION DE LA VILLE DANS LE PÉRIMÈTRE DU CENTRE ANCIEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ALLOUE au propriétaire concerné la subvention figurant dans le tableau annexé à la présente délibération ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/35 - OPAH HABITAT INDIGNE ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCORDE aux propriétaires qui ont réalisé des travaux dans le cadre de l'opération d'habitat indigne et précarité énergétique une subvention d'un montant total de 2 000 € ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/36 - DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT 2018 - ÉTABLISSEMENT DE LA REDEVANCE DE STATIONNEMENT ET DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE l'établissement d'une redevance de stationnement des véhicules sur les emplacements matérialisés au sol dans les voiries nommées dans l'arrêté permanent relatif au plan de stationnement payant.

PREND ACTE que le périmètre du stationnement payant reste inchangé.

APPROUVE l'établissement du forfait post-stationnement applicable en cas de défaut de paiement ou d'insuffisance de paiement de la redevance de stationnement.

APPROUVE l'établissement d'un forfait post-stationnement minoré si le paiement s'effectue dans les 15 jours, à partir de la date et l'heure d'apposition du FPS.

PREND ACTE que les montants de la redevance de stationnement, du FPS et du FPS minoré sont définis par décision du maire.

PREND ACTE des conditions de mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement payant telles que définies ci-dessus.

APPROUVE les conditions horaires suivantes appliquées à la réglementation du stationnement payant :

– **stationnement sur voirie zone jaune (hors parc en enclos) :**

- cas général :

Stationnement payant de 9h30 à 12h30 et de 14 à 19h, sauf dimanches et jours fériés et sauf les samedis de 11h à 15h.

Durée de stationnement limitée à 301 minutes.

- cas particulier du parking situé au carrefour de la rue d'Auge et de la rue de la gare :

Stationnement payant de 9h à 19h, sauf dimanches et jours fériés et sauf les samedis de 11h à 15h.

Durée de stationnement limitée à 7 jours.

- cas particulier du parking situé place Guillouard face à la bibliothèque :

Stationnement payant de 9h à 19h, sauf dimanches et jours fériés et sauf les samedis de 11h à 15h ainsi que période de gratuité pour stationnement de moins de 1h une fois par jour et par véhicule.

Durée de stationnement limitée 301 minutes.

– **stationnement sur voirie zone rouge (hors parc en enclos) :**

Stationnement payant de 9h30 à 12h30 et de 14 à 19h, sauf dimanches et jours fériés et sauf les samedis de 11h à 15h.

Durée de stationnement limitée à 121 minutes.

PREND ACTE que les différentes dispositions de cette délibération seront applicables au 1^{er} janvier 2018.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

Mme Josette TRAVERT, M. Philippe DURON, M. Xavier LE COUTOUR, Mme Marie-Jeanne GOBERT, Mme Claudine MAGUET, M. Gilles DETERVILLE, M. Pascal BLANCHETIER, M. Eric VÈVE et M. Lilian BELLET s'étant abstenus.

N° C-2017-11-06/37 - RETRAIT DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE GUILBERVILLE DU SDEC ENERGIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

EMET un avis favorable au retrait de la Commune déléguée de Guilberville du SDEC ENERGIE.

Unanimité

N° C-2017-11-06/38 - ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE AU SDEC ENERGIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

EMET un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Nacre au SDEC ENERGIE.

Unanimité

N° C-2017-11-06/39 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT (SPLA) CAEN PRESQU'ÎLE - DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

DECIDE de désigner deux administrateurs pour représenter la Ville au Conseil d'administration et à l'Assemblée Générale de la société en remplacement de Mme Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE et de M. Patrice MICHARD;

Mme Nathalie BOURHIS et M. Nicolas JOYAU sont désignés au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SPLA Caen presqu'île

Unanimité

N° C-2017-11-06/40 - CONSEILS DES ÉCOLES FERNAND LÉGER, MALADRERIE, LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR, LYAUTEY ET SAINT PAUL - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS (REPLACEMENT)

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

DESIGNE les conseillers municipaux suivants pour siéger au conseil d'école des établissements susnommés :

• Ecole primaire publique Fernand Léger,
Mme Catherine GIRAULT

• Ecole primaire publique Maladrerie,
Mme Catherine GIRAULT

• Ecole privée maternelle et élémentaire Saint Paul,
Mme Catherine GIRAULT

• Ecole primaire publique Léopold Sédar Senghor,
Mme Martine VINCENT

• Ecole publique maternelle et élémentaire Lyautey,
Mme Patricia ZARAGOZA-NODET

Unanimité

N° C-2017-11-06/41 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE DUNOIS - DÉSIGNATION D'UN(E) SUPPLÉANT(E) (REMPLACEMENT)

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

DECIDE de désigner un(e) suppléant(e) au collège Dunois ;

DESIGNE Mme Catherine GIRAULT pour siéger en tant que suppléant(e) au conseil d'administration du collège Dunois en remplacement de Mme Nathalie BOURHIS.

Unanimité

N° C-2017-11-06/42 - ASSOCIATION LE PAVILLON - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE (REMPLACEMENT)

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

DECIDE de désigner un(e) membre titulaire pour siéger à l'association "Le Pavillon";

DESIGNE Mme Nathalie BOURHIS pour siéger à l'association "Le Pavillon" en tant que membre titulaire.

Unanimité

N° C-2017-11-06/43 - PERSONNEL MUNICIPAL - EMPLOI D'INTERPRÈTE EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} décembre 2017, un emploi d'interprète en langue des signes française à temps non complet à 50% en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux de la filière administrative.

DECIDE en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire et dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 2014 modifiée au motif des besoins du service le justifiant, que les fonctions d'interprète en langue des signes française peuvent être exercées par un agent contractuel de droit public sur la base des missions susvisées.

DECIDE de fixer, le traitement de l'agent contractuel, par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, au maximum par référence au grade d'attaché territorial principal, assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités telles que définies par délibérations du conseil municipal.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le contrat de l'agent contractuel pour une durée maximale de 3 ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, ce contrat était reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/44 - COSPMVC SOLDE DE LA SUBVENTION 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de verser le solde d'un montant de 53 300 € au COSPMVC comprenant le montant du second versement (33 270 €) et le solde (20 030 €) ;

AUTORISE le maire ou son représentant à procéder au versement du solde pour l'année 2017 par anticipation.

Unanimité

N° C-2017-11-06/45 - REMBOURSEMENT DES CESU GARDE D'ENFANT AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au remboursement du montant des factures présentées par le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal de la Ville de Caen relatives aux dépenses engagées pour la distribution des CESU garde d'enfants 0/3 ans pour un montant de 18 068, 74 € au titre de l'année 2017.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

N° C-2017-11-06/46 - PROTECTION FONCTIONNELLE D'AGENTS MUNICIPAUX - OCTROI DU BÉNÉFICE, PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE JUSTICE ET VERSEMENT D'INDEMNITÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

OCTROIE aux agents précédemment listés le bénéfice de la protection fonctionnelle ;

AUTORISE à cet effet le recouvrement des sommes dues à ce titre par les tiers condamnés dans les procédures correspondantes ;

PRECISE que les titres de recettes liées aux remboursements des dommages intérêts par les tiers condamnés seront imputées à la ligne 33637 chapitre 77-77883-01-0004.

Unanimité

N° C-2017-11-06/47 - ADAPTATIONS BUDGÉTAIRES - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE, les diverses adaptations de crédits ;

L'ensemble de ces adaptations modifient le budget comme suit :

I – BUDGET PRINCIPAL

- Recettes de fonctionnement	+ 50.000,00 €
- Dépenses imprévues en fonctionnement	+ 50.000,00 €
- Dépenses d'investissement	+ 190.000,00 €
- Recettes d'investissement	+ 190.000,00 €

Unanimité

N° C-2017-11-06/48 - CAEN LA MER HABITAT - CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS RUE DES CORDES - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 2 177 110 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 177 110 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 66987 constitué de 2 lignes de Prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Unanimité

N° C-2017-11-06/49 - CALVADOS HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 32 LOGEMENTS RUE DE MÂLON - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 2 664 426 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 664 426 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 67578 constitué de 4 lignes de Prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Unanimité

N° C-2017-11-06/50 - RÉGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES - REMISE GRACIEUSE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCORDE la remise gracieuse de dette pour un montant de 467,18€.

Exercice	Objet	Montant initial	Montant remise de dette	Motif
2017	Déficit de caisse sur la régie des Relations internationales	467,18€	467,18€	Utilisation frauduleuse du compte de la carte bancaire de la régie

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville à la Direction des Assemblées.

AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 7 NOVEMBRE 2017